

## **Transports – réfection de chaussée au droit de l'arrêt de bus « Pinault » : approbation du projet, du plan de financement et demande de subvention auprès de Rennes Métropole**

### **Le rapporteur,**

☞ donne connaissance au conseil municipal du projet de réfection de chaussée au droit de l'arrêt de bus « Pinault », situé sur le boulevard Nominoë.

Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 9 942,00 € HT soit 11 890,63 € TTC.

☞ informe que ces travaux peuvent être subventionnés par Rennes Métropole à hauteur de 20% des dépenses hors taxes.

Il est proposé que cette opération puisse être financée de la manière suivante :

–	Subvention de Rennes Métropole :	1 988,40 € HT
–	Part communale :	7 953,60 € HT
	Soit :	9 942,00 € HT

Le financement de la TVA est assuré par autofinancement.

**Considérant** l'avis favorable émis par la commission mixte « urbanisme et développement durable » et « voirie, transport et bâtiments », lors de sa réunion du 22 novembre 2012,

**le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

### **DÉCIDE :**

de réaliser ces travaux ;

### **APPROUVE :**

le plan de financement des travaux ;

### **SOLLICITE :**

la subvention auprès de Rennes Métropole pour un montant de 1 988,40 € HT correspondant à 20% du montant total de l'opération hors taxes ;

### **AUTORISE :**

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

**VOTE : à l'unanimité**